Objectif 7 Gestion durable des ressources

Les nouveaux enjeux et actions phares dans le cadre de l'acte 2 du projet de territoire 2021-2027

Enjeux 2021-2027 :
- La bonne gestion et la préservation de la ressource en eau (quantité/qualité)
- La réduction des quantités de déchets résiduels tout en maitrisant les coûts de gestion
- La maitrise de l'énergie, en lien avec le PCAET

Actions phares 2021-2027 :
- Amélioration des rendements des réseaux
- Poursuite de la recherche en eau (nouveaux captages)
- Expérimentation de systèmes d'assainissement et d'utilisation de l'eau brute innovants
- Gestion du milieu aquatique : actions de préservation et sensibilisation des acteurs
- Développement et adaptation des outils de tri pour tous les publics
- Renforcement de la communication et sensibilisation des usagers pour réduire les déchets, réutiliser et recycler
- Rénovation énergétique des bâtiments
- Développement de l'utilisation du photovoltaïque

Agir pour une gestion durable de toutes les ressources du territoire

Zoom ressources
- Etat de la ressource en eau préoccupant
- Pénuries d'eau en période estivale
- Risques importants d'inondations
- 45 % des déchets valorisés
- Un des plus grands parcs éoliens de la Région

Les enjeux

- À l'horizon 2030, risque d'un déficit important en eau
- Gestion durable des ressources naturelles
- Objectifs du plan climat énergie du Cœur d'Hérault
- Objectif national 65% de valorisation des déchets en 2025

Nos engagements

Entamer une démarche de gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle de la Communauté de Communes

- Réussir le transfert de la compétence eau et assainissement : recouvre l'accès à l'eau potable pour les habitants, entreprises et acteurs du territoire, la gestion des eaux de pluies, l'assainissement collectif et non-collectif
- Sécuriser la ressource, assurer une meilleure interconnexion, et favoriser la recherche en eau
- Assurer à l'avenir la gestion des cours d'eau : des dispositifs respectueux des équilibres écosystémiques
- Intégrer la dimension du risque d'inondations

Améliorer la gestion des déchets sur le territoire

- Réduire la quantité de déchets produits ou collectés
- Valoriser par le recyclage ou le réemploi.
- Réduire les volumes de 10% à l'horizon 2020 par rapport à 2010.
- Sensibiliser les générations nouvelles.
- Développer les outils permettant le tri des déchets
- Améliorer la collecte et la valorisation des déchets du territoire.
- Équiper les véhicules de collecte en systèmes GPS et tablettes : assurer un meilleur suivi des parcours de collecte, acquérir une meilleure connaissance des gisements et une optimisation des parcours

Développer la maitrise de l'énergie dans la communauté de communes

- Sortir progressivement de la dépendance en énergies fossiles, en les substituant pas à pas par des énergies renouvelables
- Associer la population à ces démarches
- Choisir des projets à taille humaine, à dimension participative.
- Installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques
- Installer du photovoltaïque sur les zones d'activités économiques, moins soumises aux contraintes paysagères
- Développer des études pour identifier les possibilités de développement

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H